



Conseil général de Juriens

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 10 décembre 2020*

Présidence : Michèle CHAROTTON
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 5 de l'ordre du jour : **Préavis relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association intercommunale du Vallon du Nozon (AIVN) pour l'épuration des eaux (préavis 2016-2021-39)**

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2016-2021 – 39 du 03 novembre 2020,
- ouï le rapport de la commission permanente chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon (AIVN) approuvés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 07 octobre 2020.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2016-2021-39** tel que présenté avec 38 avis favorables, 0 avis contraire et 0 avis sans opinion.

Point 6 de l'ordre du jour : **Préavis relatif aux modifications demandées dans le règlement du Conseil général adopté par le Conseil général le 05 octobre 2017 et approuvé par la Cheffe du Département des Institutions et de la Sécurité en date du 16 novembre 2017 (préavis 2016-2021 – 40)**

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2016-2021 – 40 du 10 novembre 2020
- oui le rapport de la commission permanente chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter les modifications du règlement du Conseil général.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2016-2021-40** tel que présenté avec 37 avis favorables, 0 avis contraire et 1 avis sans opinion.

Point 7 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2021 (préavis 2016-2021 – 41)

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2016-2021 – 41 du 28 octobre 2020,
- oui le rapport de la commission de Gestion-Finances chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget de fonctionnement 2021 tel quel présenté par la Municipalité.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2016-2021-41** tel que présenté avec 32 avis favorables, 1 avis contraire et 5 avis sans opinion.

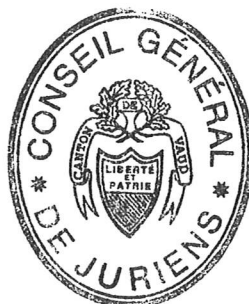
Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

La Présidente :



Michèle CHAROTTON

Juriens, le 16 décembre 2020



La secrétaire



Sabine HAUTIER